

LA CGT SIGNE L'AVENANT POUR L'INTÉRESSEMENT EDF 2027

Après consultation, les syndicats CGT d'EDF se sont positionnés **POUR** la signature de l'avenant 2026 à l'accord intéressement 2024-2027.

Si des éléments ont été renvoyés à la renégociation de l'accord en 2027, la CGT a fait infléchir l'atteinte de plusieurs critères.

En 2027, la CGT sera toujours dans la même optique : rendre socialement plus juste l'intéressement à EDF !

La CGT continuera à porter avec une détermination sans faille ses revendications de justice sociale.

> Montant forfaitaire ou à défaut :

- Quart de hiérarchisation ($\frac{1}{4}$ hiérarchisé / $\frac{3}{4}$ forfaitisé) ;
- Plancher à 40000€ de salaire annuel brut ;
- Plafond à 80000€ de salaire annuel brut ;
- Plancher et plafonds financés par l'entreprise ;

> Enveloppe de haut niveau pour l'Imax.

> Critères plus justes (embauches, satisfaction client, ...)

> Abondement renvoyé dans le budget global ou à défaut :

- Révision au bénéfice des 20% d'agents n'y ayant pas accès.

**LE SALAIRE EST LÀ POUR RECONNAÎTRE LES
DIFFÉRENCES DE QUALIFICATIONS ET RESPONSABILITÉS !
LE RÉSULTAT COLLECTIF DOIT ÊTRE LUI LÉGITIMEMENT
REDISTRIBUÉ SANS DISTINCTION !**

N
É
G
O
C
I
A
T
I
O
N